



Le 10 juillet 2014

**PAR COURRIEL**

([louis.charles.belanger@clcw.ca](mailto:louis.charles.belanger@clcw.ca))

**Me Louis-Charles Bélanger**  
75, avenue Québec, bureau 201  
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 7A2

**Me Jean-Olivier Tremblay**  
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques  
4<sup>e</sup> étage  
75, boulevard René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 4683  
Télec. : 514 289-5197  
C. élec. : tremblay.jean-olivier@hydro.qc.ca

**OBJET : Demande de fixation des conditions d'implantation du réseau de distribution d'électricité d'Hydro-Québec dans la ville de Rouyn-Noranda.**  
**Dossier Régie : R-3895-2014 / Notre référence : R049070 JOT**

---

Cher confrère,

Suivant la conférence préparatoire tenue devant la Régie de l'énergie le 8 juillet 2014 et notamment la déclaration du directeur général de la Ville concernant l'objet du litige (voir les notes sténographiques de la conférence préparatoire aux pages 69, 70 et 93 à 96), Hydro-Québec Distribution est en attente de recevoir une confirmation écrite de l'autorisation de la Ville de Rouyn-Noranda pour compléter les travaux mentionnés au paragraphe 10 de la Requête introductive d'instance du 28 mai 2014, le tout relativement au dossier mentionné en objet.

Nous vous saurions gré de nous faire parvenir cette autorisation dans les meilleurs délais.

Espérant le tout conforme, veuillez recevoir, cher confrère, nos meilleures salutations,

*(s) Jean-Olivier Tremblay*

**Jean-Olivier Tremblay, avocat**

c.c. Régie de l'énergie